



Faits saillants
Séance ordinaire du comité exécutif
2016-06-29

Le comité exécutif a approuvé les résolutions suivantes :

Remboursement de la carte d'autobus de la Société de transport de Laval en 2016-2017

EC-160627-TS-0064

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-150422-TS-0036, stipulant que le remboursement accordé aux parents d'élèves des écoles secondaires de Laval détenant une carte d'autobus de la Société de transport de Laval (STL) doit être augmenté à 60 % pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU QUE la résolution n° EC-150422-TS-0036 précise que le pourcentage de remboursement de la carte d'autobus de la STL doit être évalué sur une base annuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du comité consultatif sur le transport et du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier maintienne le remboursement de la carte d'autobus de la STL à 60 % pour l'année scolaire 2016-2017.

Adopté à l'unanimité

Acte d'établissement – Académie Sainte-Agathe

EC-160627-CA-0065

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-151216-TS-0034, approuvant la section sur les actes d'établissement comprise dans la politique n° 2016-CA-02: Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a récemment autorisé la mise sur pied d'un programme maternelle 4 ans à l'Académie Sainte-Agathe en vigueur à compter de l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU que l'acte d'établissement visant l'Académie Sainte-Agathe doit être amendé pour refléter l'ajout d'un programme maternelle 4 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'amendement à l'acte d'établissement visant l'Académie Sainte-Agathe;

ET QUE la section sur les actes d'établissement comprise dans la politique n° 2016-CA-02: Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles, soit amendée pour refléter ce changement.

Adopté à l'unanimité

Projet de recherche

EC-160627-ED-0066

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation de la directrice des Services éducatifs, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier permette que les projets de recherche suivants, sous la direction des Services éducatifs, soient menés dans ses écoles et ses centres :

Projet	Titre du projet	Chercheur(s)	Affiliation (Université et département)
1	<i>Evolution of task coordination skills in typically developing young children</i>	Shikha Saxena supervisée par Dr Isabelle Gagnon	Université McGill École de physiothérapie et d'ergothérapie

Adopté à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur – Remplacement du plancher du gymnase

EC-160627-MR-0067

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-150629-MR-0195, approuvant les projets d'investissement prioritaires dans ses écoles et ses centres pour l'année scolaire 2015-2016, dont des travaux de réfection majeurs à l'école primaire Souvenir;

ATTENDU QUE les appels d'offres concernant le remplacement du plancher du gymnase à l'école primaire Souvenir ont été sollicités et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 14 juin 2016;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a analysé les soumissions pour vérifier la conformité aux documents de l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de remplacement du plancher du gymnase de l'école primaire Souvenir à **Distributeur Tapico Itée**, au coût total de 96 695,00 \$, avant les taxes (111 175,08 \$, toutes taxes comprises).

ET QUE la présidente, ainsi que la direction générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur – Décontamination – Académie Laval Junior

EC-160627-MR-0068

ATTENDU QU'un réservoir de carburant a été retiré du terrain de l'Académie Laval Junior et que des travaux de décontamination doivent être effectués sur une partie de ce terrain;

ATTENDU QUE le **ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)** a adopté la mesure 50622 visant à financer des travaux de réparation et de réfection dans les bâtiments des commissions scolaires et a approuvé un financement à l'intérieur de la mesure « passif environnemental »;

ATTENDU QU'un appel d'offres public concernant un projet de décontamination à l'Académie Laval Junior a été sollicité et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 16 juin 2016;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a analysé les soumissions pour vérifier la conformité aux documents de l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Angela Martorana que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de décontamination de l'Académie Laval Junior à **Construction Morival Itée**, au coût total de 86 210,00 \$, avant les taxes (99 119,95 \$, toutes taxes comprises).

ET QUE la présidente, ainsi que la direction générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Bon d'achat ouvert 2016-2017 – CDC Saint-Eustache

EC-160627-TS-0069

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-150629-MR-0198 donnant au directeur du Service des ressources matérielles la permission de recourir aux services de Matériaux Pont-Masson inc. pour l'achat du matériel de cours pour son programme de menuiserie au CDC Saint-Eustache pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU QUE l'appel d'offres initial était pour une période d'un an (2015-2016) avec une possibilité de renouvellement d'un an;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise le directeur du Service des ressources matérielles à recourir aux services de **Matériaux Pont-Masson inc.** pour l'achat du matériel de cours pour son programme de menuiserie au CDC Saint-Eustache pour l'année scolaire 2016-2017.

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer les bons d'achat au nom de Matériaux Pont-Masson jusqu'à concurrence de 140 000,00 \$, avant les taxes, pour 2016-2017.

Adopté à l'unanimité

Modifications aux résolutions – Personnel de soutien administratif

EC-160627-HR-0070

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-160511-HR-0059 abolissant le poste d'agent de bureau, classe II (57,14 %), au CDC Vimont;

ATTENDU QUE le poste d'agent de bureau, classe II (57,14 %), au CDC Vimont n'aurait pas dû être aboli;

ATTENDU QUE le syndicat local du personnel de soutien administratif a été avisé de ce changement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation de la Direction, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à l'amendement de la résolution n° EC-160511-HR-0059 en supprimant l'abolition de poste suivant :

Classe	Lieu de travail	% de travail	Commentaire
Agent de bureau, classe II	CDC Vimont	57,14	

Adopté à l'unanimité

EC-160627-HR-0071

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-160511-HR-0060 autorisant la création du poste d'agent de bureau, classe II (100 %), au CDC Vimont;

ATTENDU QUE le poste d'agent de bureau, classe II (100 %), au CDC Vimont aurait dû être créé en tant qu'agent de bureau, classe II (71,48 %);

ATTENDU QUE le syndicat local du personnel de soutien administratif a été avisé de ce changement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation de la direction, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à l'amendement de la résolution n° EC-160511-HR-0060 en modifiant le pourcentage de travail comme suit :

Classe	Lieu de travail	% de travail	Commentaire
Agent de bureau, classe II	CDC Vimont	71,48	

Adopté à l'unanimité